

DE L'INDRE

COMPTE-RENDU CTL DU 14 JUIN 2013

Représentants de l'administration : M. SISCO, Mme DESLANDES, Mme LACROIX, M. SIRIEIX, M. JOUANNEAU et M. OUESLATI.

Représentants du personnel : Sylviane RENAUD, Marie-Caroline COMBES et Pierre OBLIN pour FO-DGFIP 36 ainsi que des représentants de la CGT, de Solidaires Finances Publiques et de la CFDT.

Solidaires Finances Publiques a été désigné secrétaire adjoint.

La séance s'est ouverte à 9h06.

Aucune déclaration liminaire n'étant lue, il est procédé à l'approbation du procès-verbal du CTL du 21/12/2012 auquel seul FO-DGFIP 36 avait participé. Nous avons voté pour, alors que les autres organisations syndicales ont voté contre ou se sont abstenues.

Le procès-verbal du 12/04/2013 a donné lieu à un vote pour unanime.

QUESTIONS DIVERSES

Il a été évoqué l'utilisation des équipes de renfort. On peut noter que certains EDRA sont en poste depuis plusieurs années, et qu'en fonction de leurs affectations, les membres de l'ERD peuvent être amenés à effectuer des tâches d'accueil primaire. Sur ce dernier point, le Directeur estime que ce n'est pas une mission de l'équipe de renfort, et cela, en méconnaissance de la réalité des postes comptables de petite taille.

En ce qui concerne l'affectation des EDRA, il s'interroge « sur les demandes systématiques de certains services, aucun effort de pilotage, d'organisation et d'animation n'étant fait par les chefs de service en question ». Il a donc décidé de demander des comptes-rendus de l'utilisation des équipes de renfort.

Autre point, on a pu constater que la vérification du respect des obligations fiscales des agents du département a donné lieu à quelques « dérapages ». Alors que l'Administration avait garanti l'égalité de traitement des agents par rapport aux contribuables lambda, il s'avère que la procédure fiscale a été bafouée. En effet, certains de nos collègues ont été avisés sur leur messagerie professionnelle du contrôle en cours, alors que cela doit s'effectuer par un courrier adressé au domicile du foyer fiscal. De même, les pièces justificatives étaient exigées sous 10 jours au lieu des 30 réglementaires. Nous laissons à votre appréciation ce « régime de faveur ». Si vous-même êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous le faire savoir afin de préserver vos droits.

Le cas d'un de nos collègues a été longuement évoqué. Nous veillerons dans cette affaire au respect des droits de cet agent en difficulté, sans oublier pour autant l'ensemble de ses collègues.

DEMATERIALISATION ET PES V2 DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

D'ici le 1^{er} janvier 2015, les pièces transmises par les ordonnateurs aux trésoreries devront être dématérialisées. Elles transiteront par le protocole PES V2 afin d'être sécurisées et enrichies. Il s'agit là d'un chantier prioritaire et à fort enjeu pour la filière gestion publique. A ce jour, seules 8.25 % des collectivités du département ont des échanges dématérialisés avec leur comptable, ce qui laisse entrevoir l'ampleur de la tâche avant la date butoir.

Cette nouvelle procédure nécessite par ailleurs l'adaptation des postes de travail par le déploiement d'un deuxième écran pour presque tous les agents de la filière gestion publique. En raison des contraintes budgétaires sur lesquelles nous reviendrons, cette adaptation dans des conditions optimales (dotation avant le 01/01/2015 de tous les agents d'écrans de même taille et de même forme) semble plus qu'aléatoire. Nous suivrons de près ce dossier, afin que chacun puisse exercer ses missions dans les meilleures conditions.

CREDIT IMPOTS RECHERCHE

Un point a été fait sur les critères de risque ainsi que les différents circuits existants (circuit court ou long), impactant selon le cas soit le SIE soit le PCE.

PLAN DEPARTEMENTAL DE CONTROLE INTERNE

Le bilan 2012 ne laisse ressortir que des anomalies de faible enjeu. Les orientations 2013 confortent la plupart des axes nationaux permanents, notamment la traçabilité informatique, les contrôles de caisse et valeurs, ainsi que les contrôles relatifs aux déclarations tardives d'IR.

A ces axes, s'ajoutent des contrôles spécifiques pour chaque filière, par exemple :

- filière fiscale : suivi des mises en recouvrement suite à contrôle fiscal, gestion de la taxe sur les locaux vacants et de la taxe d'habitation.
- filière gestion publique : contrôle de la qualité bancaire et comptable, suivi des inventaires des collectivités, revue des habilitations informatiques, cessions à titre onéreux.
- pôle pilotage ressources : respect des règles de sécurité des bâtiments, conditions d'emploi des vacataires.

MODIFICATION DES PLAGES VARIABLES DU PRS

Cette demande unanime du personnel devant intervenir au 1^{er} juillet 2013 a malgré tout fait l'objet de discussions de forme, quant à la nécessité ou non de la saisine préalable du CHSCT. Ce point sera éclairci, mais afin de ne pas pénaliser les collègues du PRS, cette proposition a été adoptée.

La séance a été suspendue de 12h40 à 14h.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le bilan 2011-2012 laisse apparaître un nombre stable de jours de formation, sauf en ce qui concerne la préparation aux concours qui voit une augmentation de plus de 30%. Ce bilan montre qu'aucun agent n'est exclu de la formation.

Si la majorité des formations ont été perçues favorablement, plusieurs autres ont été critiquées en raison des bases école, qu'elles soient inexistantes, inaccessibles ou trop éloignées de la réalité.

Le catalogue 2013 de la formation professionnelle semble relativement complet, mais il s'avère que des formations pouvant intéresser un grand nombre de personnes (accueil téléphonique ou physique) sont programmées à Noisy le Grand au risque d'exclure plusieurs d'entre vous ne pouvant se déplacer et de grever le budget départemental. Malgré notre demande, il semblerait que les formateurs ne puissent pas se déplacer eux-mêmes.

Nous avons également pu constater à notre grande surprise que les formations en matière de procédures collectives étaient réservées aux services gérant l'impôt, à l'exclusion des trésoreries SPL.

Quant à l'outil NAUSICAA diffusé à grands renforts de publicité depuis quelques jours, ne semblant pas répondre à son objectif qui était de vous permettre de trouver la documentation adéquate rapidement, il est apparu nécessaire de mettre en place des formations qui devraient débiter en septembre !

BUDGET

Concernant l'exécution du budget 2012, on peut noter que les dépenses de personnel se sont élevées à 23 629 677 €, soit une hausse de 0,7 %, bien que les ETPT (équivalents temps plein) soient passés de 397,07 en 2011 à 388,76 en 2012. Cela reflète non seulement la diminution du nombre d'agents, mais aussi l'augmentation de la part du personnel encadrant au détriment des catégories C.

Les crédits du titre III représentant les dépenses de fonctionnement et d'équipement ont quant à eux fondu de 11 %, pour s'élever à 1 694 657 €, contre 1 896 287 € en 2011.

Dans les crédits de fonctionnement, le poste de dépenses le plus important concerne l'affranchissement, qui représente 33 % des dépenses (559 000 €), suivi des frais de déplacement représentant 12 % pour un montant de 209 000 €. Les autres postes représentent moins de 10 % du budget. Les dépenses de fonctionnement représentent 95 % du titre III.

Les crédits d'équipement ne se sont élevés cette année qu'à 80 000 € contre 233 000 € l'année précédente, soit un effondrement de - 65 %.

Dans ce contexte, et ainsi que vous avez certainement pu le constater, très peu d'investissements ont pu être réalisés, que ce soit au niveau de l'entretien immobilier que de l'acquisition de matériel de bureau ou informatique.

Concernant les prévisions 2013, la présentation du budget peut laisser pensif, puisque c'est encore une diminution du budget du titre III de plus de 11 %.

Le poids des dépenses de fonctionnement, représentant pour l'essentiel des dépenses incompressibles (fluides, télécommunications, nettoyage, fournitures, affranchissement, frais de déplacement ...), s'élèverait maintenant à 96,6 % contre 3,4 % pour les dépenses d'équipement.

En seulement 2 ans, les dépenses d'équipement sont quant à elles passées de 233 000 € à 51 000 €.

Dans l'état actuel des choses, le budget apparaît intenable, en sachant, de plus, qu'il faudra en soustraire la réserve obligatoire (entre 3 et 5 %) et qu'au 1^{er} mai, 50 % des crédits de fonctionnement étaient déjà dépensés.

En matière d'équipement, il est à craindre que les 32 000 € réservés au titre de l'équipement informatique soient largement insuffisants pour pallier les besoins en écrans et divers matériels, engendrés par le déploiement du PES V2 évoqué ci-dessus.

Quant au budget travaux et entretien immobilier, il se réduit à 11 238,14 malheureux euros. Souhaitons qu'aucune chaudière ou qu'aucun ascenseur ne tombe en panne.

En matière de fonctionnement, certains postes tels que les frais de poursuites semblent sous-dimensionnés en raison de la vacance du poste de l'Huissier des Finances Publiques pendant plusieurs mois, et une facture de gaz rectificative de 60 000 € est récemment arrivée en raison de l'hiver particulièrement long et rigoureux, ne laissant plus pour le poste fluides que 75 000 €. Il ne nous reste plus qu'à espérer que l'hiver soit doux, sinon, prévoyez écharpes et mitaines !

On peut légitimement se demander si le budget alloué aux frais de déplacement, réduit de plus de 16 %, permettra le paiement de tous les frais engagés au second semestre par vous tous.

La Direction tente d'ailleurs de réduire les dépenses par tous les moyens, les dernières options en date étant la suppression totale des fax, à l'exception de 2 dans le département.

Le Directeur trouve aussi scandaleux le paiement de l'affranchissement des différentes actions qui nous incombent pour la gestion des collectivités locales, au mépris du respect de nos obligations et du service rendu aux collectivités locales, lequel justifie l'existence même de la filière gestion publique.

Si une action était menée afin de se désengager, même partiellement, de la gestion des collectivités locales, nous serions en droit de craindre le pire.

RAPPORT D'ACTIVITE

Il recense les résultats 2012 de l'ensemble de nos missions. Il serait fastidieux de tout reprendre ici, nous vous invitons donc à vous reporter au site ULYSSE 36 où il aurait dû figurer depuis une semaine, au même titre que les autres documents préparatoires à ce comité technique. Puisque tel n'est pas le cas, nous intervenons dès aujourd'hui auprès de la Direction, afin que ceux-ci soient mis en ligne le plus rapidement possible.

TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE

Il s'agit là du 3^e tableau depuis sa mise en place fin 2011. Il recense une vingtaine d'indicateurs tant en matière de santé, sécurité et conditions de vie au travail, qu'en matière de relations sociales et professionnelles.

C'est ainsi que nous pouvons observer une diminution de plus de 12 % du nombre de jours d'arrêts-maladie, liée, pour la Direction, à la mise en place du jour de carence. Le nombre d'écêtements a lui aussi diminué, sans qu'il soit possible de savoir le nombre total d'heures écêtées, le nombre d'agents concernés, ainsi que les raisons ayant conduit à l'écêtement (charge de travail, choix personnel, difficultés professionnelles ...)

Le nombre de jours placés sur les comptes épargne-temps s'élève à 1 007,5 sur l'année 2012. Là encore, les raisons restent inconnues.

Alors que ce tableau devait être un outil conduisant à la mise en place de solutions aux problèmes révélés, force est de constater qu'à défaut d'analyse pertinente, il demeure une simple photographie de la situation du département.

DOCUMENT UNIQUE D'ELABORATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Si un certain nombre de réalisations ont pu avoir lieu en 2012, c'est en grande partie grâce au budget du CHSCT. Il va de soi qu'il en sera de même pour cette année.

Pour 2013, le document unique recense 283 lignes, dont 20 % concernant les risques psycho-sociaux, et 16 % pour les ambiances physiques de travail. Ces 283 risques ont donné lieu à 117 projets, certains regroupant les mêmes risques déterminés sur plusieurs structures.

Différentes actions seront effectuées par les agents de service de la DDFiP à moindre coût. Pour les opérations déjà chiffrées, elles s'élèvent à 106 440 €, soit bien au-delà des budgets cumulés du CHSCT (50 000 €) et de la Direction en matière d'équipement hors matériel informatique (19 000 €).

Cette année plus que toute autre, des priorités seront établies au détriment de votre qualité de vie au travail.

L'intégralité de l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h24.